

AVIS AU PUBLIC

Concerne : Lotissements de terrains

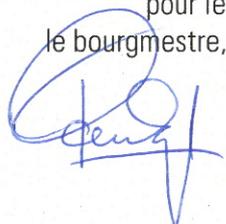
Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 23 septembre 2024, le conseil communal a procédé aux lotissements de terrain suivant :

- lotissement de la parcelle sise à Kuborn, rue Théodore Welbes, inscrite au cadastre de la commune de Groussbus-Wal, section WA de Kuborn, lieu-dit « Bongert », sous le numéro 380/680 en trois lots.

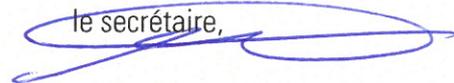
Le texte intégral de ladite délibération est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 17 octobre 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,



le secrétaire,



Date de l'affichage : 17 octobre 2024

Remarque : En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit dans un délai de trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.